

Réunion du 3 octobre 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Claude FROEHLI, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Gaston DANN, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ

Absent(s) : Monsieur Pierre MARMILLOD

Rapporteur : Monsieur Rémi BERTRAND

N° CP/2011/673 - Développement local des bassins de vie - 2211
Mise en oeuvre des enveloppes financières globalisées

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une partie des crédits de bonification du contrat de territoire de la Haute-Bruche, à savoir une subvention d'un montant de 451 325 €, à la commune de SAALES pour la rénovation de son "Village vacances familles" (VVF), dans le cadre des enveloppes financières globalisées instituées en faveur des collectivités signataires d'un contrat de territoire.

Cette participation fera l'objet de versements d'acomptes au vu des factures produites, ou d'un seul versement au vu d'un certificat d'achèvement des travaux accompagné d'un état définitif des dépenses, ou d'un versement dès lors que le montant subventionnable est atteint.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20111003-60684-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 13/10/11